

Tarifs d'abattage applicables à partir du 1er novembre 2025

<u>ESPECES</u>	FRAIS AFSCA	PRIX ABATTAGE COOP (hors frais AFSCA)	PRIX ABATTAGE NON-COOP (hors frais AFSCA)	JOUR DE FRIGO (inclus dans le tarif)
BOVIN	25	163	217	6
VEAU <1 an	25	100	132	6
EQUIN	25	196	260	6
POULAIN <1 an	25	120	155	6
OVIN > 35 kg/carcasse	3	43,5	58	3
AGNEAU	3	31,5	43	3
CAPRIN >35 kg/carcasse	3	49	65	3
CHEVREAU	3	22	29	3
PORCIN >160 kg/carcasse	5	60	79	3
PORC	5	43,5	58	3
PORCELETS	5	20	26	3

REDUCTION GROS VOLUMES				
C.A. ABATTAGE ANNUEL	<u>REMISE</u>			
10.000	1%			
20.000	2%			
30.000	3%			
40.000	4%			
50.000	5%			
60.000	6%			
70.000	7%			
80.000	8%			
90.000	9%			

Prix total = prix d'abattage + frais AFSCA (+ frais supplémentaires éventuels)

Frais supplémentaires pouvant s'appliquer :

- Tarifs si le chargement de la carcasse doit être effectué par des ouvriers de l'abattoir :
 - 25 €/ bête pour les bovins, équins, veaux, poulains, truies
 - o 10€ / bête pour les moutons, agneaux, chèvres, boucs, chevreaux, porcs, porcelets
- Tarif supplémentaire si découpe (<u>en quartiers uniquement</u>) de la carcasse pour le chargement par un ouvrier de l'abattoir : 25€ / bête
- Jours de stockage pour les bovins :
 - o 10j maximum pour les coopérateurs (compris dans le tarif d'abattage)
 - o 6j pour les non coopérateurs (compris dans le tarif d'abattage) + supplément de 15€/bête/jour de stockage supplémentaire
- Supplément pour l'abattage de bête d'accident <u>pendant les heures d'abattage</u> (uniquement possible pour les coopérateurs) : 48 € + analyses microbiologique : 38,50€
- Manipulation des animaux morts à l'arrivée ou morts à l'étable : 20€
- Destruction des carcasses, têtes et cadavres saisies : poids carcasse x 0.14€ / kg + 50€ de forfait
- Abattage bête d'accident <u>hors horaires</u> : 210 € de supplément (en plus du tarif d'abattage de base)
- Analyses ESB et demande de contre analyses : refacturation au prix coûtant